

Raccordement à 315 kV du parc éolien des Neiges - Secteur sud

Population et territoire

Hydro-Québec
Version finale

Avril 2024
16-02302584.000-0500-EN-R-0100-00



ENGLOBE

Hydro-Québec

Préparé par :



Frédérique Sauro Cinq-Mars, M. Env.

Spécialiste en milieu humain

Études environnementales et
changements climatiques

Approuvé par :



Catherine Lalumière, biol., MBA

Chargée de projet et directrice de service

Études environnementales et
changements climatiques

Équipe de réalisation

Hydro-Québec

Chargé de projet en environnement	Marc Béland, géogr., M. Env.
Expertise milieu humain	Rafael Carvalho, M. Env.

Englobe Corp.

Chargée de projet	Catherine Lalumière, biol., MBA
Rédaction	Frédérique Sauro Cinq-Mars, M. Env. Marie-Andrée Burelle, anthrop. Martin Pérusse, biol., M. Sc.
Cartographie/SIG	Line Savoie, tech. sénior
Édition	Fannie Legault Poisson, trad. a., B.A.

Registre des révisions et émissions

N° DE RÉVISION	DATE	DESCRIPTION
0A	19 décembre 2023	Émission de la version préliminaire pour commentaires
0B	29 mars 2024	Émission de la version préfinale pour approbation
00	16 avril 2024	Émission de la version finale

Propriété et confidentialité

« Ce document est destiné exclusivement aux fins qui y sont mentionnées. Toute utilisation du rapport doit prendre en considération l'objet et la portée du mandat en vertu duquel le rapport a été préparé ainsi que les limitations et conditions qui y sont spécifiées et l'état des connaissances scientifiques au moment de l'émission du rapport. Englobe Corp. ne fournit aucune garantie ni ne fait aucune représentation autre que celles expressément contenues dans le rapport.

Ce document est l'œuvre d'Englobe Corp. Toute reproduction, diffusion ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite d'Englobe Corp. et de son Client. Pour plus de certitude, l'utilisation d'extraits du rapport est strictement interdite sans l'autorisation écrite d'Englobe Corp. et de son Client, le rapport devant être lu et considéré dans sa forme intégrale.

Aucune information contenue dans ce rapport ne peut être utilisée par un tiers sans l'autorisation écrite d'Englobe Corp. et de son Client. Englobe Corp. se dégage de toute responsabilité pour toute reproduction, diffusion, adaptation ou utilisation non autorisée du rapport.

Si des essais ont été effectués, les résultats de ces essais ne sont valides que pour l'échantillon décrit dans le présent rapport.

Les sous-traitants d'Englobe Corp. qui auraient réalisé des travaux au chantier ou en laboratoire sont dûment évalués selon la procédure relative aux achats de notre système qualité. Pour toute information complémentaire ou de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre chargé de projet. »

Table des matières

1	Introduction	1
1.1	Mise en contexte	1
1.2	Zone d'étude	2
2	Cadre administratif et tenure des terres	5
3	Profil socioéconomique et état de santé général de la population.....	7
3.1	Population	7
3.2	Économie	10
3.3	État de santé général de la population	11
4	Planification et aménagement du territoire	13
4.1	Plan métropolitain d'aménagement et de développement.....	13
4.2	Schéma d'aménagement et de développement durable	14
4.3	Plan d'urbanisme.....	14
4.3.1	Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges	15
4.3.2	Municipalité de Sainte-Tite-des-Caps	16
5	Utilisation du sol	17
5.1	Milieu bâti.....	17
5.2	Villégiature, loisirs et tourisme.....	18
5.3	Chasse, piégeage et pêche	18
5.4	Sentiers récréatifs	20
5.5	Activités agricoles	20
5.6	Activités forestières	21
5.7	Activités minières et aires d'extraction.....	22
6	Infrastructures et services	23
6.1	Réseau routier.....	23
6.2	Réseau électrique	24
6.3	Prises d'eau potable	24
7	Projets d'aménagement et de développement.....	25
8	Conclusion	27
9	Références.....	29

TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition et densité de la population 7

Tableau 2 : Âge moyen et répartition de la population par grand groupe d’âge en 2021 8

Tableau 3 : Répartition de la population dans les ménages en 2021..... 9

Tableau 4 : Répartition des logements selon le type (2021) 9

Tableau 5 : Principaux indicateurs du revenu et du marché du travail 10

Tableau 6 : Grandes affectations du territoire applicables à la zone d’étude 14

Tableau 7 : Période de chasse dans la zone 27 ouest pour les principales espèces en 2023..... 19

Tableau 8 : Clubs privés de la Seigneurie de Beaupré recoupant la zone d’étude 19

Tableau 9 : Superficie selon le type de possibilité forestière sur les terres de la Seigneurie de Beaupré .. 21

CARTE

Carte 1 : Situation du projet..... 3

ANNEXE

Annexe A Répertoire cartographique



1 Introduction

1.1 Mise en contexte

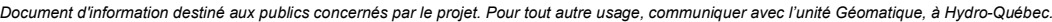
Dans le contexte d'une demande d'intégration du parc éolien des Neiges - Secteur sud de 400 MW de la part du producteur Boralex, Hydro-Québec doit procéder à la construction d'une nouvelle ligne monoterne à 315 kV d'environ 8 km, qui servira à relier le poste électrique du parc éolien à un point d'attache sur une ligne existante (circuit L3001). Ce point d'attache est situé à environ 55 km à l'est du poste des Laurentides.

Conformément à l'article 31.1 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), ce projet est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE) prescrite à la section IV.1 de la LQE. Afin de satisfaire la directive spécifique émise par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE), une étude portant sur la population et le territoire a été réalisée dans le but de documenter les différentes composantes du milieu humain associées à ces deux thématiques dans la zone d'étude délimitée pour le projet (carte 1 ; annexe A).

Le présent rapport servira de document de référence à la préparation de l'ÉIE. Il présente la description des composantes du milieu humain liées à la population et au territoire comme l'exige la directive émise spécifiquement pour le projet. Ces composantes sont les suivantes : cadre administratif et tenure des terres, profil sociodémographique, planification et aménagement du territoire, utilisation du sol, infrastructure et services ainsi que projets d'aménagement et de développement. En plus de contenir les données appuyant la description de ces composantes, le rapport comprend l'ensemble des informations sur ces composantes de la zone d'étude qui serviront à l'analyse et à l'identification des enjeux propres au projet. La description des composantes s'est appuyée sur une revue de la documentation et des données disponibles.

1.2 Zone d'étude

La zone d'étude délimitée pour le projet couvre une superficie de 80,8 km², laquelle se trouve sur le territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, dans la région administrative de la Capitale-Nationale (carte 1). Elle recoupe en grande partie le territoire de la Seigneurie de Beaupré qui est constitué de terres privées appartenant au Séminaire de Québec (communément appelées les terres du Séminaire). Plusieurs chemins forestiers traversent la zone d'étude. La zone d'étude se situe à l'intérieur du bassin versant de la rivière Sainte-Anne.





2 Cadre administratif et tenure des terres

La zone d'étude se trouve entièrement sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré, dans la région administrative de la Capitale-Nationale. Comprise entre la ville de Québec à l'ouest et la MRC de Charlevoix à l'est, la MRC de La Côte-de-Beaupré est délimitée au sud par le fleuve Saint-Laurent faisant face à l'île d'Orléans, alors que sa limite nord jouxte celle de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. La MRC de La Côte-de-Beaupré est constituée de neuf municipalités locales et villes (Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim, Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente et Saint-Tite-des-Caps) ainsi que de deux territoires non organisés (TNO Sault-au-Cochon et TNO Lac-Jacques-Cartier) qui couvrent 85 % de la superficie totale du territoire de la MRC. La zone d'étude se situe principalement sur le TNO Lac-Jacques-Cartier (53 % de la zone d'étude), mais elle recoupe dans sa partie sud les municipalités de Saint-Tite-des-Caps (15,5 % de la zone d'étude) et de Saint-Ferréol-les-Neiges (31,5 % de la zone d'étude).

Dans sa portion sud, la zone d'étude est également comprise dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), une instance de planification, de coordination et de financement. Quant à la portion de la zone d'étude située sur le TNO Lac-Jacques-Cartier, elle n'est pas affiliée à la CMQ. En travaillant à une échelle supramunicipale, la CMQ permet une meilleure cohérence des actions des différents acteurs du milieu en ce qui a trait au développement inclusif des milieux de vie et respectueux de l'environnement (CMQ, 2012). La CMQ regroupe 28 municipalités, dont Saint-Tite-des-Caps et Saint-Ferréol-les-Neiges, qui sont touchées par la zone d'étude.

Le régime foncier de la zone d'étude est caractérisé par la présence presque exclusive de terres privées (99,1 %). La grande majorité des terres privées (68 %) de la zone d'étude sont situées sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré, propriété du Séminaire de Québec (terres du Séminaire). À cet égard, plusieurs entrées contrôlées (guérites) limitent l'accès à ces terres aux usagers autorisés. Par conséquent, une bonne partie de la zone d'étude n'est pas accessible au public. Quant aux autres terres privées, elles sont principalement concentrées dans la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.



3 Profil socioéconomique et état de santé général de la population

3.1 Population

En 2021, la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges comptait 3 806 habitants, alors que celle de Saint-Tite-des-Caps enregistrait une population de 1 504 habitants, ce qui représente respectivement 13 % et 5 % de la population de la MRC de La Côte-de-Beaupré (30 240 habitants) (tableau 1 ; Statistique Canada, 2021). Quant au TNO Lac-Jacques-Cartier, il ne comptait aucun habitant en 2021 (Statistique Canada, 2021). Par conséquent, une portion considérable de la zone d'étude n'est pas habitée de façon permanente.

Tableau 1 : Répartition et densité de la population

Entité	Nbre d'habitants et variation (%)			Superficie du territoire (km ²)	Densité de la population au km ²
	2016	2021	Variation (2016-2021)	2021	2021
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges	3 240	3 806	17,5	83,18	45,8
Municipalité de Saint-Tite-des-Caps	1 473	1 504	2,1	129,30	11,6
TNO Lac-Jacques-Cartier	0	0	S. O.	4 131,62	S. O.
MRC de La Côte-de-Beaupré	28 199	30 240	7,2	4 845,19	6,2
Province de Québec	8 164 361	8 501 833	4,1	1 298 599,75	6,5

Source : adapté de Statistique Canada (2021)

En considérant la superficie de leur territoire respectif, la densité de population pour le territoire de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges (45,8 habitants/km²) est largement supérieure à celle de Sainte-Tite-des-Caps (11,6 habitants/km²) et de la MRC de La Côte-de-Beaupré (6,2 habitants/km²). La densité à l'échelle de la MRC de La Côte-de-Beaupré est toutefois comparable à celle observée à l'échelle provinciale (6,5 habitants/km²). Bien qu'elle soit élevée à Saint-Ferréol-les-Neiges, la densité de population dans la zone d'étude est nettement plus faible, ce qui s'explique par la répartition des résidences isolées le long des rangs à caractère plus rural caractérisant une partie de la municipalité.

Si la municipalité de Saint-Tite-des-Caps a enregistré une faible augmentation de sa population entre 2016 et 2021 (2,1 %), la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges et la MRC de La Côte-de-Beaupré ont plutôt connu des augmentations significatives pour la même période, soit respectivement 17,5 % et 7,2 % (tableau 1 ; Statistique Canada, 2021). L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) prévoit une augmentation de la population de l'ordre de 23,0 % pour Saint-Ferréol-les-Neiges et de 15,3 % pour la MRC de La Côte-de-Beaupré entre 2021 et 2041 (ISQ, 2022a ; 2022b). Cela dit, pour cette même période, une diminution considérable de la population (13,1 %) est anticipée pour Saint-Tite-des-Caps (ISQ, 2022b).

L'augmentation de la population peut notamment s'expliquer par l'accessibilité au marché immobilier, dont la tendance générale favorise les régions éloignées par rapport aux centres urbains. Parmi les raisons évoquées par le maire de Saint-Ferréol-les-Neiges en 2023 pour expliquer la hausse des mises en chantier sur son territoire, il y a l'attrait de la montagne (mont Sainte-Anne) et des activités de plein air ainsi que la proximité de la ville de Québec, qui facilite l'accès à l'emploi (Journal de Québec, 2023a).

À l'instar du Québec dans son ensemble, la population de la MRC de La Côte-de-Beaupré est vieillissante. En 2021, la proportion des 65 ans et plus s'établissait à 21,8 % de la population totale de la MRC, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne québécoise (20,6 %) (tableau 2). Les perspectives démographiques prévoient néanmoins que cette tranche d'âge représentera 27,6 % de la population de la MRC en 2041 et que l'âge médian augmentera à 48,46 ans (ISQ, 2022c).

Tableau 2 : Âge moyen et répartition de la population par grand groupe d'âge en 2021

Entité	Grand groupe d'âge (n ^{bre} d'habitants et proportion)				
	Moins de 15 ans (0 à 14 ans)	En âge de travailler (15 à 64 ans)	65 ans et plus	Âge moyen de la population	Âge médian de la population
Saint-Ferréol-les-Neiges	545 (14,3 %)	2 390 (62,8 %)	875 (23,0 %)	45,9	50,4
Saint-Tite-des-Caps	220 (14,6 %)	915 (60,8 %)	375 (24,9 %)	46,5	46,5
MRC de La Côte-de-Beaupré	5 325 (17,6 %)	18 320 (60,6 %)	6 595 (21,8 %)	43,8	45,6
Province de Québec	1 391 360 (16,4 %)	5 356 945 (63,0 %)	1 753 530 (20,6 %)	42,8	43,2

Source : adapté de Statistique Canada (2021)

Lors du recensement de 2021, la MRC de La Côte-de-Beaupré comptait 13 025 ménages (tableau 3). Une proportion de 25,6 % des ménages correspondait à une famille avec enfant(s). Cette proportion était plus basse à l'échelle de Saint-Ferréol-les-Neiges (20,4 %) et de Saint-Tite-des-Caps (19,4 %). Par ailleurs, la proportion de ménages de personnes seules était aussi plus grande à l'échelle de ces deux municipalités (34,3 % et 36,1 %) qu'au niveau de la MRC (30,9 %). Néanmoins, les données de répartition de la population dans les ménages pour la MRC de La Côte-de-Beaupré et des municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Saint-Tite-des-Caps sont comparables à celles observées à l'échelle provinciale.

La tenure des logements dans les municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Saint-Tite-des-Caps est principalement de propriété privée en raison notamment de la morphologie du cadre bâti qui est principalement de type unifamilial, isolé ou jumelé (tableau 4). Dans la zone d'étude, les logements se

concentrent au sud-ouest à l'intérieur d'îlots déstructurés en zone agricole et autour de la zone de villégiature des lacs des Trois Castors.

La MRC de La Côte-de-Beaupré n'est pas en état de dévitalisation. Selon un diagnostic stratégique réalisé dans le cadre de la production de son Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD), la MRC offrirait le plus fort potentiel de développement résidentiel de la région de la Capitale-Nationale (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2013). L'augmentation de la population sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré ne se traduit toutefois pas en une augmentation du nombre d'emplois offerts sur le territoire. Une grande partie de la population de la MRC ne travaille pas sur son territoire de résidence. En effet, 63 % de la population travaillait à l'extérieur de la MRC en 2013, dont 57 % dans la ville de Québec (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2013).

Tableau 3 : Répartition de la population dans les ménages en 2021

Caractéristique (n ^{bre} et taux en %)	Saint-Ferréol-les-Neiges	Saint-Tite-des-Caps	MRC de La Côte-de-Beaupré	Province de Québec
Ménage (n^{bre})¹	1 810	720	13 025	3 749 035
Ménage de personnes seules (n ^{bre} /%)	620 (34,3 %)	260 (36,1 %)	4 025 (30,9 %)	1 317 505 (35,1 %)
Ménage sans famille de recensement composé de deux personnes ou plus	45 (2,5 %)	10 (1,4 %)	280 (2,1 %)	139 280 (3,7 %)
Ménage comptant une seule famille de recensement sans personnes additionnelles	1 105 (61,0 %)	430 (59,7 %)	8 390 (64,4 %)	2 165 490 (57,8 %)
– Ménages familiaux comptant un couple avec enfants	370 (20,4 %)	140 (19,4 %)	3 330 (25,6 %)	851 835 (22,7 %)
– Ménages familiaux comptant un couple sans enfant	635 (35,1 %)	240 (33,3 %)	4 140 (31,8 %)	982 260 (26,2 %)
– Ménages familiaux monoparentaux	105 (5,8 %)	50 (6,9 %)	915 (7,0 %)	331 395 (8,8 %)
Autres types de ménages (ménages multigénérationnels, ménages de plusieurs familles, etc.)	30 (1,7 %)	25 (3,5 %)	330 (2,5 %)	126 765 (3,4 %)
Taille moyenne des familles de recensement (n ^{bre} d'individus)	2,7	2,6	2,8	2,8

¹ Il y a certains ménages (données) de nature non précisée dans le profil de recensement pour l'indicateur *Type de ménage*. Il y a donc un léger écart entre le nombre total de ménages et le total de ménages regroupés selon le type (p. ex., il y a un total de 1 810 ménages pour Saint-Ferréol-les-Neiges, mais un total de 1 800 ménages regroupés selon le type).

Source : adapté de Statistique Canada (2021)

Tableau 4 : Répartition des logements selon le type (2021)

Entité	Répartition des logements selon le type (%)						
	Maison individuelle non attenante	Maison jumelée	Maison en rangée	Appartement (duplex)	Appartement (moins de 5 étages)	Logement mobile	Autre maison individuelle attenante ¹
Saint-Ferréol-les-Neiges	76,7	12,5	1,7	3,3	5,5	0,3	0,3
Saint-Tite-des-Caps	79,2	4,9	0,0	9,7	6,3	0,7	0,7
MRC de La Côte-de-Beaupré	68,5	6,1	1,0	7,6	14,2	2,3	0,2

¹ Logement individuel qui est joint à un autre immeuble et qui ne se classe dans aucune des autres catégories, comme un logement individuel réuni à une construction non résidentielle (p. ex., un magasin ou une église) ou occasionnellement à une autre construction résidentielle (p. ex., un immeuble d'appartements).

Source : adapté de Statistique Canada (2021)

3.2 Économie

En 2021, le taux de chômage de la MRC de La Côte-de-Beaupré (6,4 %) se trouvait sous la moyenne québécoise (7,6 %) (tableau 5). La proximité de la ville de Québec vient généralement contrer les effets des pertes d'emplois locales (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2013). En comparaison avec Saint-Ferréol-les-Neiges (6,9 %), le taux de chômage était considérablement plus élevé à Saint-Tite-des-Caps (11,2 %) et le revenu médian des particuliers nettement inférieur en 2020. Une situation similaire est également observée lorsque le taux de chômage de Saint-Ferréol-les-Neiges est comparé à celui de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Tableau 5 : Principaux indicateurs du revenu et du marché du travail

Caractéristique	Saint-Ferréol-les-Neiges	Saint-Tite-des-Caps	MRC de La Côte-de-Beaupré	Province de Québec
Taux de chômage en 2021 (%)	6,9	11,2	6,4	7,6
Taux d'activité en 2021 (%)	63,6	58,2	65,3	64,1
Personnes âgées de 15 ans et plus et ayant un revenu en 2020	3 230	1 265	23 950	6 738 760
Revenu médian des particuliers en 2020 (\$)	48 000	35 200	46 400	40 800

Source : Statistique Canada (2021)

De manière globale, la structure des secteurs d'emploi de la MRC de La Côte-de-Beaupré reflète celle du Québec. L'économie de la MRC est surtout orientée vers les secteurs des services (76 %). Plus spécifiquement, les entreprises de la MRC sont surtout liées au secteur du commerce de gros et de détail (22,3 %) ainsi qu'à l'hébergement et à la restauration (13,9 %). Les entreprises du secteur primaire (7 %) œuvrent principalement dans le domaine de l'agriculture, alors que celles du secteur secondaire se spécialisent dans les domaines de la construction (10,9 %) et de la fabrication (6,1 %) (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014).

L'industrie touristique joue un rôle prépondérant dans l'économie de la MRC de La Côte-de-Beaupré, y générant de nombreux emplois du secteur tertiaire. Selon une enquête menée en 2010, plus de 1 100 emplois sont liés à cette industrie (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2013). Beaucoup d'entreprises de la région dépendent d'ailleurs du parc du Mont-Sainte-Anne, situé à la limite ouest de la zone d'étude. Ce parc récréatif constitue un pôle touristique d'intérêt régional avec son centre de ski alpin et son camping, ainsi que ses sentiers de ski de fond, de vélo de montagne et de randonnée pédestre. Il attire près de 850 000 usagers annuellement (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2013).

Par ailleurs, le territoire de la Seigneurie de Beaupré est aussi important pour la vitalité économique de la région. Durant la période intensive des travaux d'activités forestières (coupe et sylviculture), jusqu'à 300 personnes y travaillent (Consultants forestiers DGR, 2014). De plus, les activités récréatives et sportives des membres des 201 clubs de chasse et pêche situés sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré entraînent environ 75 000 jours/visite, générant des retombées économiques élevées dans les municipalités voisines (Consultants forestiers DGR, 2014).

Depuis quelques années, la production d'énergie éolienne dans la région contribue également de manière significative à la vitalité économique. Durant les phases de construction des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré, environ 1 500 emplois ont été créés et environ 30 personnes travaillent actuellement sur le site à temps plein (Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré, 2020). Les projets auraient d'ailleurs engendré plus de 35 M\$ en retombées économiques dans la MRC de La Côte-de-Beaupré (Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré, 2020). Selon la MRC de La Côte-de-Beaupré, le parc éolien communautaire actuel générerait des revenus d'environ 2 M\$ par année en moyenne et il aurait permis le financement de 89 projets dont l'objectif est d'améliorer la qualité de vie des citoyens (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2024).

3.3 État de santé général de la population

Les données de santé et de déterminants de la santé sont disponibles sur la base d'un découpage sociosanitaire sous l'autorité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (CIUSSSCN, 2019). La région sociosanitaire (RSS) de la Capitale-Nationale comprend quatre réseaux locaux de service (RLS) et 13 territoires de Centre local de services communautaires (CLSC). La MRC de La Côte-de-Beaupré se situe sur le territoire du RLS de Québec-Nord et plus spécifiquement du CLSC Orléans.

Dans son plus récent portrait de santé, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSSCN, 2019) identifie la structure d'âge de la population comme étant le premier facteur influençant la santé. La structure d'âge résulte de la combinaison de la fécondité, de la mortalité et des soldes migratoires. Selon le CIUSSSCN (2019), la Capitale-Nationale connaît deux grandes tendances : la croissance de sa population et son vieillissement accéléré. En fonction de l'évolution du poids démographique des groupes d'âge, le vieillissement accéléré de la population pour le RLS de Québec-Nord est anticipé vers 2026, ce qui est bien en deçà des trois autres RLS de la Capitale-Nationale (figure 1). Le vieillissement de la population et le recul du bassin traditionnel de main-d'œuvre ont généralement pour effet d'alourdir le fardeau du réseau de santé (CIUSSSCN, 2019).

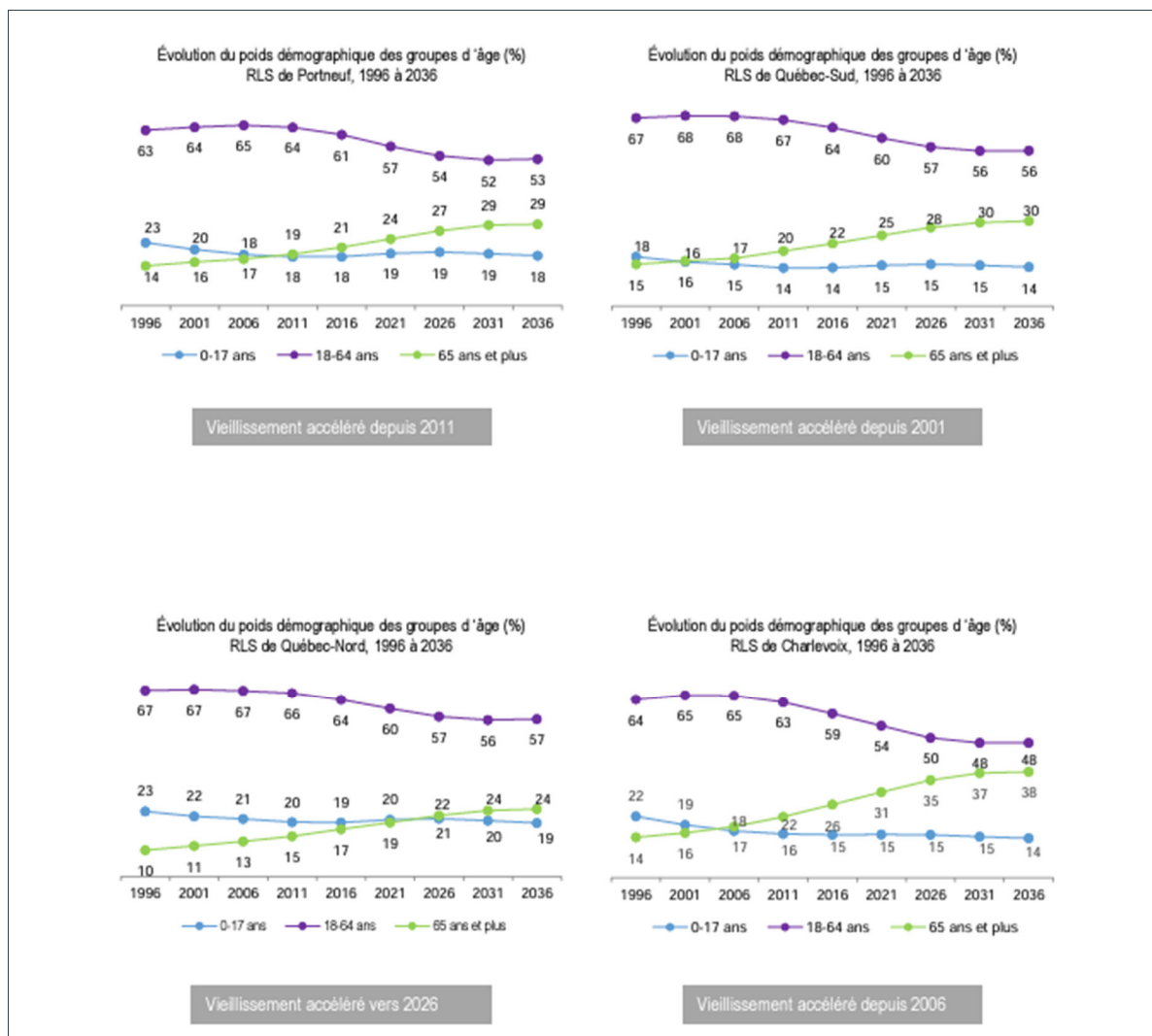


Figure 1 : Évolution du poids démographique des groupes d'âge par RLS

Selon l'Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP) 2020-2021 (ISQ, 2023), près de 60 % de la population du RLS de Québec-Nord a une perception favorable de sa santé, jugeant sa santé générale excellente ou très bonne. Cette proportion est d'environ 57 % à l'échelle de la province (ISQ, 2023).

Pour la période 2012-2016, l'espérance de vie est de 82,4 ans (sexes réunis) à l'échelle du CLSC Orléans, ce qui est comparable à l'ensemble du Québec (82,4 ans) (CIUSSSCN, 2019). Bien que ce chiffre soit le même qu'à l'échelle provinciale, il peut varier selon les municipalités et les groupes socioéconomiques. Pour la période 2012-2016, le taux de mortalité prématuré (taux annuel moyen brut pour 100 000 personnes) pour le territoire du CLSC Orléans (301) est également comparable à l'ensemble du Québec (308) (CIUSSSCN, 2019). En ce qui concerne les principales causes de mortalité, les cancers (32,7 %) et les maladies du cœur (22,4 %) sont les deux premières causes de décès dans la région de la Capitale-Nationale. Pour la période 2012-2016, les taux de mortalité pour ces deux maladies dans la région de la Capitale-Nationale étaient inférieurs aux taux pour l'ensemble du Québec.

En ce qui concerne la santé psychologique, selon l'EQSP 2020-2021, une proportion de 11,1 % de la population du RLS de Québec-Nord présente des symptômes du trouble d'anxiété généralisée, ce qui est comparable à la moyenne québécoise (11,3 %) (ISQ, 2023). Cela dit, une proportion de 35,8 % de la population de 15 ans et plus du RLS de Québec-Nord se situerait au niveau élevé de l'échelle de détresse psychologique, soit une proportion plus élevée qu'en 2014-2015 (30,5 %) (ISQ, 2023). À titre comparatif, cette proportion est légèrement supérieure à l'échelle de la Capitale-Nationale (37,4 %) et de la province (38,7 %) (ISQ, 2023).

Il importe de souligner que les données présentées dans cette section couvrent un territoire beaucoup plus large que celui de la zone d'étude et doivent être considérées avec précaution. Rappelons qu'une portion significative de la zone d'étude n'est d'ailleurs pas habitée de façon permanente. Par ailleurs, la collecte de données de l'EQSP 2020-2021 a été réalisée en contexte de pandémie (COVID-19) à une période où des mesures sanitaires étaient imposées. Les données doivent donc être interprétées en tenant compte de ce contexte particulier.



4 Planification et aménagement du territoire

4.1 Plan métropolitain d'aménagement et de développement

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMQ précise les grandes orientations d'aménagement et de développement de la région. Il a pour objectif d'assurer la croissance, la compétitivité et l'attractivité de la région métropolitaine en agissant sur l'aménagement, l'environnement et le transport. Il vise à rentabiliser les infrastructures et les équipements existants, à minimiser les impacts sur les milieux naturels et sur les terres agricoles, à optimiser les investissements publics et privés, ainsi qu'à prioriser la mobilité durable dans la structuration du territoire (CMQ, 2012). Entré en vigueur en juin 2012, le PMAD de la CMQ est actuellement en processus de révision (en cours : Second premier projet de PMAD révisé, 2023). Il constitue un outil de planification distinct et complémentaire au SADD de la MRC de La-Côte-de-Beaupré de même qu'aux plans d'urbanisme des municipalités (CMQ, 2021).

Selon le PMAD (CMQ, 2012), la partie de la zone d'étude où ce dernier est applicable¹ se trouve en milieu périurbain et ne touche aucun pôle métropolitain, noyau périurbain ni axe structurant. Pour ce type de secteur, les critères de densité prescrits par le PMAD (densité nette moyenne en matière de logements par hectare) sont les suivants : 13 logements/ha pour Saint-Ferréol-les-Neiges et 5 logements/ha pour Sainte-Tite-des-Caps. Le PMAD contient également des prescriptions pour encadrer les nouveaux projets résidentiels en milieu périurbain, à savoir :

- des aménagements qui favorisent la préservation des espaces naturels ;
- une architecture, une implantation et des aménagements extérieurs qui contribuent à des milieux de vie de qualité et qui s'intègrent aux caractéristiques du milieu d'intervention ;

¹ Territoire des municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Sainte-Tite-des-Caps

- la présence d’espaces publics et d’espaces naturels qui contribuent au confort des clientèles ;
- des équipements d’éclairage qui s’intègrent au cadre bâti et au paysage.

4.2 Schéma d’aménagement et de développement durable

Conformément à la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (LAU), la MRC de La Côte-de-Beaupré a la responsabilité de produire un SADD qui vise à définir les grandes orientations de l’aménagement du territoire en conformité avec les visions d’aménagement des municipalités et des populations locales qui la composent, des MRC adjacentes et du gouvernement. Le SADD de la MRC de La Côte-de-Beaupré (2013) indique ainsi les grandes affectations du sol qui permettent de déterminer l’usage autorisé dans chacune d’elles selon la nature du milieu. Selon le SADD, deux groupes d’usage sont applicables à la zone d’étude : *Forêt* dans la partie nord et *Agricole* dans la partie sud (annexe A). Quatre grandes affectations associées à ces groupes d’usage sont applicables à la zone d’étude (tableau 6).

Tableau 6 : Grandes affectations du territoire applicables à la zone d’étude

Groupes d’usage	Grandes affectations applicables à la zone d’étude	Proportion de la superficie de la zone d’étude (%)
Forêt	Forestière	88
	Forêt et récréation	
Agricole	Agroforestière	8
	Agricole viable	4

Source : adapté de MRC de La Côte-de-Beaupré (2013)

En vertu de la *Loi sur l’organisation territoriale municipale* (LOTM), toute partie du territoire du Québec qui n’est pas celui d’une municipalité locale est un TNO. Selon les paramètres prévus à la LOTM et à la LAU, une MRC dont le territoire comprend un TNO agit à titre de municipalité locale à l’égard de celui-ci. À ce titre, la MRC de La Côte-de-Beaupré est responsable d’administrer le TNO Lac-Jacques-Cartier et d’élaborer ses règlements d’urbanisme. Situé dans la portion nord du territoire de la MRC et représentant 85 % de son territoire, le TNO Lac-Jacques-Cartier est caractérisé par la présence de la réserve faunique des Laurentides gérée par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), de la forêt Montmorency et des terres du Séminaire de Québec. La portion de la zone d’étude comprise dans le TNO Lac-Jacques-Cartier correspond aux terres du Séminaire de Québec et se trouve exclusivement en affectation forestière.

Par ailleurs, le SADD de la MRC de La Côte-de-Beaupré (2013) comprend une section sur les dispositions relatives à l’implantation, à l’exploitation et au démantèlement des éoliennes sur le territoire de la MRC. La MRC est responsable de la réglementation sur son territoire.

4.3 Plan d’urbanisme

Chaque municipalité établit de façon plus détaillée ou plus précise les affectations du sol sur son territoire. Le plan d’urbanisme municipal et ses règlements doivent consacrer à l’affectation dominante la plus grande partie de l’aire d’affectation établie par la MRC de La Côte-de-Beaupré. Le règlement de zonage précise, entre autres, la nature et l’importance des usages permis pour chacune des aires d’affectation du sol (zones) établies par la municipalité. Toute modification au règlement de zonage nécessite un certificat de conformité de la MRC, qui s’assure ainsi que les orientations inscrites au schéma sont respectées.

4.3.1 Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Selon le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges (2015), six aires d'affectation des sols sont répertoriées dans la zone d'étude. Sur la portion de la zone d'étude comprise dans la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, l'aire d'affectation des sols *Forestière* est prédominante. Toutefois, il y a une concentration de sols correspondant à des usages agricoles dans la partie sud-ouest de la zone d'étude.

AIRE D'AFFECTATION DES SOLS : AGRICOLE VIABLE

L'aire d'affectation des sols *Agricole viable* est associée à la zone agricole permanente en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA). Il s'agit le plus souvent d'anciennes terres agricoles à l'état de friches ou de boisés. Le statut de ces friches agricoles n'est cependant pas figé dans le temps. Ainsi, une modification du contexte socioéconomique pourrait induire un souffle nouveau à ces terres abandonnées. Deux petites superficies de terres correspondant à cette aire d'affectation des sols se trouvent dans la partie sud-ouest de la zone d'étude.

AIRE D'AFFECTATION DES SOLS : AGROFORESTIÈRE

L'aire d'affectation des sols *Agroforestière* correspond surtout aux portions du territoire vouées aux activités liées à la foresterie, à l'acériculture et, dans certains cas, à l'agriculture. À l'occasion, on peut également y trouver de la villégiature. Les activités agricoles traditionnelles, notamment la culture du sol, sont soumises à d'importantes contraintes liées à la topographie et à la nature des sols. Cette aire d'affectation se concentre dans la portion sud-ouest de la zone d'étude, plus spécifiquement à l'ouest et au sud de la zone de villégiature des lacs des Trois Castors.

AIRE D'AFFECTATION DES SOLS : AGRICOLE DÉSTRUCTURÉE

L'aire d'affectation des sols *Agricole déstructurée* regroupe des unités territoriales ponctuelles variables, mais généralement restreintes, déstructurées au fil du temps par l'addition d'usages non agricoles et où subsistent de rares lots vacants enclavés, qui sont irrécupérables pour l'agriculture. La zone d'étude comprend trois îlots déstructurés correspondant à cette aire d'affectation. De petites superficies sont situées à l'extrémité sud-ouest de la zone d'étude.

AIRE D'AFFECTATION DES SOLS : FORESTIÈRE ET FORÊT ET RÉCRÉATION

Les aires d'affectation des sols *Forestière* et *Forêt et récréation* visent, avant toute autre activité, une gestion saine et durable de l'ensemble des ressources que renferme le domaine forestier. Ces ressources doivent être protégées afin d'en assurer la pérennité tout en maximisant les retombées économiques favorables pour la communauté.

Les activités de récréation extensive, comme les sentiers de ski de fond, de randonnée ou de vélo, ou encore les activités de chasse et de pêche, peuvent également être autorisées. Le prélèvement de la matière ligneuse est autorisé à titre d'usage principal sur des propriétés de plus de 4 ha, sous réserve du cadre normatif applicable.

L'habitation peut être autorisée uniquement sur un terrain adjacent à une rue publique ou privée existante. La densité maximale d'habitation y est de deux logements à l'hectare.

Dans la zone d'étude, cette aire d'affectation est prépondérante. Elle se concentre dans sa partie nord, mais aussi dans la partie sud où elle enclave une superficie consacrée à la villégiature.

AIRE D'AFFECTATION DES SOLS : VILLÉGIATURE

Les aires d'affectation des sols *Villégiature* correspondent aux secteurs forestiers axés sur le développement de la villégiature et, de façon secondaire, sur le développement résidentiel de très faible densité. Elles ont été identifiées en déterminant les secteurs situés dans la grande affectation *Foresterie récréative* que la municipalité souhaite consacrer à des fins de villégiature. Dans la zone

d'étude, cette aire d'affectation se trouve dans la partie sud-ouest et correspond à la zone de villégiature des lacs des Trois Castors.

4.3.2 Municipalité de Sainte-Tite-des-Caps

Selon le *Règlement sur le plan d'urbanisme* de la municipalité de Sainte-Tite-des-Caps (2017), seule l'affectation du sol *Forestier* (F) est applicable à la portion sud-est de la zone d'étude qui est comprise dans cette municipalité. Cette affectation correspond au secteur forestier voué aux activités d'exploitation forestière et, dans une moindre mesure, aux activités de récréation. Elle correspond au territoire du domaine forestier du Séminaire de Québec.



5 Utilisation du sol

Le territoire sur lequel est établie la zone d'étude est caractérisé par des affectations forestière dans sa partie nord, ainsi que récréoforestière et agricole dans sa partie sud. Peu urbanisée, la zone d'étude est un lieu très prisé pour les activités de plein air et la villégiature, surtout sur les terres du Séminaire.

5.1 Milieu bâti

Dans la zone d'étude, le cadre bâti est façonné par la présence de chalets, de résidences rurales et de quelques bâtiments de ferme, en bordure des axes routiers et à l'intérieur d'îlots déstructurés. Le milieu bâti n'occupe que 1 % de la zone d'étude.

Les plus grandes densités de résidences observées se trouvent dans la portion sud-ouest de la zone d'étude et se concentrent à proximité du rang Saint-Nicolas, dont l'accès se fait par l'avenue Royale (hors de la zone d'étude). Ce rang se trouve à environ 12 km de la guérite de Saint-Ferréol qui permet d'accéder aux terres du Séminaire. Plusieurs résidences et chalets se trouvent également dans le secteur de villégiature des lacs des Trois Castors (accessible par le rang Saint-Nicolas). À son extrémité sud-ouest, la zone d'étude comprend trois îlots déstructurés délimités de la façon suivante :

- Un premier îlot est constitué de la rue du Lac-d'Argent ainsi que de deux petits chemins sans noms au nord, avec pour limite le rang Saint-Nicolas (environ 20 résidences) ;
- Un deuxième îlot correspond aux rues de la Rivière-des-Roches et des Prairies, et il est délimité par le rang Saint-Nicolas (environ 30 résidences) ;
- Un troisième îlot est formé de la rue du Godendart et du chemin des Copeaux, délimités par le rang Saint-Antoine (hors zone d'étude) (environ 20 résidences).

Les constructions résidentielles existantes à l'intérieur des îlots déstructurés sont très variées, certaines sont très récentes, alors que d'autres datent de plusieurs décennies. Les constructions à l'intérieur de ces îlots sont permises sans demande de dérogation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), sous certaines conditions.

De nombreux chalets et autres accessoires de villégiature ou de chasse (p. ex., miradors) sont aussi répartis un peu partout sur la portion des terres du Séminaire recoupant la zone d'étude.

5.2 Villégiature, loisirs et tourisme

Dans la MRC de La Côte-de-Beaupré, l'activité touristique se concentre sur les attraits naturels de la région, notamment le mont Sainte-Anne, le Sentier des Caps de Charlevoix, le sentier Mestachibo, les chutes Jean-Larose, la réserve nationale de faune du Cap-Tourmente, la forêt Montmorency, le parc de la Chute-Montmorency, le canyon Sainte-Anne et la véloroute Marie-Hélène Prémont. Le territoire est très prisé par les adeptes de sports de plein air (ski alpin, ski de fond, vélo de montagne, randonnée pédestre, quad et motoneige). La région est aussi reconnue pour ses attraits culturels, dont la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré, qui accueille près de 700 000 visiteurs annuellement (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2013).

Le parc du Mont-Sainte-Anne, situé à la limite ouest de la zone d'étude, est particulièrement valorisé par le milieu et beaucoup d'entreprises de la région en dépendent. Cette aire récréative constitue effectivement un pôle touristique d'intérêt régional avec son centre de ski alpin, son camping, ses sentiers de ski de fond, de vélo de montagne et de randonnée pédestre. Elle attire près de 850 000 usagers annuellement (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2013). Plusieurs événements contribuent à augmenter cet achalandage annuel, dont la tenue de la Coupe du monde de vélo de montagne qui a, à elle seule, attiré environ 45 000 visiteurs lors de l'édition 2023 (Journal de Québec, 2023b).

Dans la zone d'étude, et plus particulièrement sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré, la villégiature est associée aux activités de plein air, de chasse et de pêche. Des chalets et des refuges, dont 44 chalets et 11 miradors, se trouvent sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré. Étant majoritairement située en terres privées, la zone d'étude ne compte aucun terrain soumis à des baux de villégiature sur le territoire public.

Plusieurs chalets locatifs se trouvent aussi dans la portion sud de la zone d'étude, à l'extérieur des terres du Séminaire, dont :

- le chalet le Beaupré, situé sur le rang Saint-Nicolas, au sud du chemin des Trois-Castors ;
- le chalet le Saint-Ferréol sur la rue des Merisiers, accessible à partir du rang Saint-Nicolas au sud du chemin des Trois Castors ;
- le chalet au Quai des Montagnes, sur le chemin des Trois-Castors, dans le secteur de villégiature des lacs des Trois Castors ;
- le Domaine Sainte-Marie (chalet en bois rond), sur le rang Sainte-Marie près de la guérite de Saint-Ferréol permettant d'accéder aux terres du Séminaire ;
- le Camp Amick (chalet pour groupes Scouts), sur le chemin de l'Abitibi-Price.

5.3 Chasse, piégeage et pêche

Des activités d'exploitation faunique sont pratiquées dans la zone d'étude, plus spécifiquement sur les terres du Séminaire. Ces dernières font partie de la zone provinciale de chasse 27, qui est divisée en deux sous-zones, et la zone d'étude est comprise dans la sous-zone 27 ouest. Les principales activités de chasse s'y déroulent durant les périodes de chasse permises au Québec (tableau 7). Des modalités particulières peuvent être imposées par le Séminaire de Québec (Pesca Environnement, 2022).

Les terres du Séminaire sont utilisées par 201 clubs de chasse et de pêche regroupant environ 1 350 membres (Séminaire de Québec, 2011-2021). Selon le Séminaire de Québec, la moyenne de

récolte est d'environ deux originaux par club (pour les 201 clubs de chasse et de pêche sur le territoire de la Seigneurie de Beauré) par an entre 2015 et 2020. Les principales espèces chassées ou piégées sont l'original, la gélinotte huppée, le lièvre d'Amérique, la martre d'Amérique, le renard roux, le castor, le lynx et l'ours noir. Des prises occasionnelles de loutre de rivière, de vison d'Amérique et de coyote ont aussi été enregistrées. De surcroît, le Séminaire de Québec et certains clubs participent à un programme visant à intensifier le piégeage du loup, en collaboration avec la Direction de la gestion de la faune de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches du MELCCFP (Pesca Environnement, 2022).

Tableau 7 : Période de chasse dans la zone 27 ouest pour les principales espèces en 2023

Espèce	Type de chasse/piégeage	Période
Original	– Arbalète et arc – Armes à feu, arbalète et arc	– Du 9 au 24 septembre 2023 – Du 30 septembre au 15 octobre 2023
Cerf de Virginie	– Arbalète et arc – Fusil, arme à chargement par la bouche, arbalète, etc.	– Du 17 au 19 novembre 2023
Ours noir	– Arbalète et arc – Armes à feu, arbalète et arc	– Du 9 au 24 septembre 2023 – Du 15 mai au 30 juin 2023 et du 30 septembre au 15 octobre 2023
Coyote et loup	– Armes à feu, arbalète et arc	– Du 25 octobre 2023 au 31 mars 2024
Lièvre d'Amérique, lapin à queue blanche et lièvre arctique	– Armes à feu, arbalète, arc et collet	– Du 16 septembre 2023 au 31 mars 2024
Dindon sauvage	– Fusil, arbalète et arc	– Du 28 avril au 9 mai 2023
Gélinotte huppée, tétas du Canada et tétas à queue fine	– Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc	– Du 16 septembre 2023 au 15 janvier 2024

Source : Gouvernement du Québec (2023)

La pratique de la pêche est répandue dans la plupart des lacs et des rivières de la zone d'étude. Selon les statistiques du Séminaire de Québec pour la période de 2015 à 2020, chaque club a enregistré en moyenne la capture de 300 ombles de fontaine par année.

La zone d'étude recoupe, en totalité ou en partie, 17 des 201 clubs de chasse et de pêche sur le territoire de la Seigneurie de Beauré (tableau 8). Des chalets pour les membres sont situés à proximité des plans et des cours d'eau des différents clubs.

Tableau 8 : Clubs privés de la Seigneurie de Beauré recoupant la zone d'étude

N° du club	Nom du club	Superficie recoupée par la zone d'étude (ha)
202	Gros-Pin Inc.	238,2
217	Beaumier inc. (Ruisseau)	418,6
218	Mobo	589,9
221	Montagne des Sables Inc.	266,3
223	Mont Saint-Étienne inc.	449,9
225	Rema	250,5
227	Roches (Rivière des)	958,0
228	Clair (Ruisseau)	416,1
230	Creek Mont-Bleu	29,5
235	Passe (De la)	468,0
240	Lelani	162,2
244	Faune Inc. (De la)	222,7
248	Loup (Du)	296,4
257	Gélinotte	346,2
259	Perdu (Du Lac)	356,3
1 013	Camp 115	31,3
1 014	Rang Sainte-Marie	480,0
Total		5 558,2

On estime à environ 75 000 jours/visite par année la fréquentation du territoire par les membres de clubs et leurs invités pour la pratique de différentes activités de plein air. La chasse à l'orignal et la pêche constituent les activités les plus appréciées par les membres, mais d'autres activités sont pratiquées sur le territoire (piégeage, randonnée pédestre, motoneige, natation, cueillette de fruits sauvages, ornithologie, etc.) (Séminaire de Québec, 2011-2021).

5.4 Sentiers récréatifs

Des sentiers de motoneige et de motoquad sont présents dans la zone d'étude. En plus de la fréquentation par les membres des clubs privés de la Seigneurie de Beauré et leurs invités, le territoire est utilisé par un club de motoneige (Club d'Auto-Neige le Sapin d'Or), qui est aussi responsable de l'exploitation et de l'entretien des sentiers reconnus par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) sillonnant la zone d'étude. Le principal sentier de motoneige est le Trans-Québec n° 3 qui traverse la zone d'étude selon un axe nord-ouest/sud-est, couplé d'un sentier local répertorié dans sa portion sud-est (FCMQ, 2023). Bien que le motoquad soit pratiqué dans la zone d'étude, cette dernière ne comprend aucun sentier reconnu par la Fédération québécoise des clubs quads (FQCQ, 2023). De nombreux sentiers locaux (motoneige et motoquad) non identifiés viennent compléter le réseau dans la zone d'étude.

La zone d'étude compte une rivière reconnue comme parcours canotable par Canot Kayak Québec, soit la rivière Sainte-Anne (parcours Sainte-Anne-du-Nord, section de la réserve faunique des Laurentides aux Sept-Chutes). Bien que la Fédération québécoise de canot-kayak (FQCK, s. d.) ait une entente avec le Séminaire de Québec, elle spécifie toutefois que la section sur les terres du Séminaire n'est accessible qu'aux personnes membres de la FQCK regroupées soit dans un club, soit dans le cadre d'une activité spéciale ; une autorisation doit être émise au responsable et délivrée par la FQCK. La FQCK spécifie également qu'il est interdit de camper sur ce parcours et que les portages sont inexistantes.

5.5 Activités agricoles

Une proportion de 12 % de la zone d'étude se trouve en territoire agricole protégé par la CPTAQ en vertu de la LPTAA. Près de 75 % de la zone agricole protégée de la zone d'étude correspond à des superficies boisées à l'instar de ce qui est observé à l'échelle de la MRC de La Côte-de-Beauré. Les lots compris dans le territoire agricole protégé se concentrent dans la portion sud de la zone d'étude, sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges. Seulement 0,3 % de la superficie de la zone d'étude est occupée par des terres agricoles exploitées.

Selon le classement du potentiel agricole des terres de l'Inventaire des terres du Canada (ITC), la majorité des sols de Saint-Ferréol-les-Neiges sont de classe 7 (65 %). Ces sols sont généralement couverts de forêt ou de milieux humides. Ils ne présentent pas d'attraits particuliers pour l'agriculture, à l'exception de la sylviculture et des produits forestiers non ligneux (PFNL). Le reste des sols est réparti entre les classes 3 (17 %), 4 (15 %) et 5 (3 %). Ces trois classes présentent habituellement des limitations importantes pour certaines cultures (climat rigoureux, faible fertilité, pentes raides, forte érosion, etc.). Aucun sol sur le territoire de Saint-Ferréol-les-Neiges n'appartient aux classes 1², 2³ et 6⁴ (MRC de La Côte-de-Beauré, 2014).

² Selon l'ITC (2013), la classe 1 s'applique à des sols ne comportant aucune limitation importante à la production agricole.

³ Selon l'ITC (2013), la classe 2 s'applique à des sols présentant des limitations modérées qui restreignent la diversité des cultures ou exigeant l'application de pratiques de conservation ordinaires.

⁴ Selon l'ITC (2013), la classe 6 s'applique à des sols uniquement aptes à la culture de plantes fourragères vivaces, mais ne présentant aucune possibilité d'y réaliser des travaux d'amélioration.

À l'échelle de la MRC, le secteur bioalimentaire comptait 81 exploitations agricoles et générait des revenus totaux de 9,2 millions de dollars en 2019 (MAPAQ, 2019). Parmi ces exploitations, six sont des entreprises ayant des produits biologiques certifiés au Québec (MAPAQ, 2019).

En 2010, un total de dix fermes a été répertorié sur le territoire de Saint-Ferréol-les-Neiges. Parmi ces fermes, six étaient des productions animales (bovins [3] ; laitière [1] ; volaille [1] ; ovins [1]). Concernant la production végétale, le fourrage (foin) est de loin la première production végétale en termes de superficies cultivées dans la MRC. Elle est suivie des pâturages, des céréales et des protéagineux ainsi que de l'acériculture. Une superficie de 9 % de la zone d'étude, répartie un peu partout dans la zone d'étude, recèle un potentiel acéricole (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014). Selon le Portail Bio Québec (2024), une seule ferme certifiée biologique (La Ferme Patatos en Folies) se trouve sur le territoire de Saint-Ferréol-les-Neiges. Cette dernière fait la culture de divers légumes et herbes. Elle se situe toutefois à l'extérieur de la zone d'étude, au sud de la route 360.

Enfin, une superficie de 2,9 km² est en friche dans la zone d'étude, soit 3,6 % de sa superficie totale.

5.6 Activités forestières

La forêt privée occupe 37,6 km² dans la zone d'étude, ce qui représente près de 46 % de sa superficie. Une proportion significative (23 %) correspond aux terres du Séminaire, sur lesquelles l'exploitation forestière est l'une des principales activités pratiquées. En effet, les terrains forestiers productifs totalisent 151 642 ha, ce qui correspond à près de la moitié de la superficie des terres de la Seigneurie de Beaupré (tableau 9).

Le Séminaire de Québec détient un statut de producteur forestier. La planification forestière, la récolte, l'attribution et la vente des volumes de bois récoltés ainsi que l'aménagement des parterres de coupes après récolte dans la Seigneurie de Beaupré sont ainsi sous la responsabilité du Service forestier du Séminaire de Québec. Le plus récent plan général d'aménagement forestier (PGAF) de la Seigneurie de Beaupré a été publié en 2014 et couvre la période 2015-2025, ce qui répond aux exigences de la norme de certification FSC boréal. Ce document renferme l'évaluation des potentiels forestiers, les objectifs de production et les moyens d'y parvenir ainsi que la programmation des activités de protection et de mise en valeur de la forêt (Séminaire de Québec, 2011).

Selon la mise à jour du calcul de possibilité en 2019, la possibilité annuelle forestière sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré totalise 266 200 m³, dont environ 197 700 m³ (74,3 %) en essences résineuses et 68 500 m³ (25,7 %) en essences feuillues. Les principales essences récoltées sont le sapin baumier, l'épinette noire, l'épinette rouge, l'épinette blanche, le bouleau à papier, le bouleau jaune et le peuplier. Le rendement annuel de la forêt est de 2,29 m³/ha, toutes essences confondues (Consultants forestiers DGR, 2019).

Dans la zone d'étude, les coupes forestières récentes couvrent 15,3 km² selon l'analyse des photographies aériennes et des données écoforestières, soit 18,9 % de sa superficie (Englobe, 2024). Elles se concentrent dans les parties nord et sud-est de la zone d'étude.

Des plans annuels d'interventions forestières et des rapports annuels d'interventions forestières sont produits par le Service forestier du Séminaire de Québec en début et fin d'année d'exploitation (Séminaire de Québec, 2011).

Tableau 9 : Superficie selon le type de possibilité forestière sur les terres de la Seigneurie de Beaupré

Type de possibilité forestière	Superficie (ha)
Forestier productif	151 642
Accessible	132 506
Inaccessible	19 136
Terrain improductif	7 544
Total	310 378

Source : Consultants forestiers DGR (2019)

5.7 Activités minières et aires d'extraction

En vertu de la LAU, les MRC ont désormais la possibilité de délimiter à leur schéma d'aménagement et de développement des territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM). Ces territoires sont ceux sur lesquels la viabilité des activités qui s'y déroulent serait compromise par les impacts engendrés par l'activité minière. Les terrains situés sur les TIAM sont ensuite soustraits à l'exploration et à l'exploitation minière. La MRC de La Côte-de-Beaupré a procédé à la délimitation de TIAM en 2022, et une portion considérable de la zone d'étude y figure (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2022).

La zone d'étude compte néanmoins quelques sablières, gravières et dépôts de sable qui semblent encore actifs. Ils sont répartis un peu partout dans la zone d'étude et couvrent une superficie totale de 0,1 km².



6 Infrastructures et services

6.1 Réseau routier

La MRC de La Côte-de-Beaupré se situe sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, entre la ville de Québec et la région de Charlevoix. Elle est facilement accessible de Québec par les autoroutes 40 et 440. La route nationale 138, également connue sous le nom de boulevard Sainte-Anne, suit le cours du fleuve Saint-Laurent, reliant Québec, Charlevoix et la Côte-Nord. Elle traverse ainsi le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré d'est en ouest sur une distance d'environ 55 km (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2013).

La route régionale 360, qui devient l'avenue Royale à Boischatel, assure la liaison entre Boischatel et la station de ski du Mont-Sainte-Anne. Elle devient ensuite un chemin collecteur menant à Saint-Ferréol-les-Neiges. Sur le territoire de Saint-Tite-des-Caps, la route 360 prend le nom de rang Saint-Léon puis rejoint de nouveau la route 138. Ces deux routes (route nationale 138 et route régionale 360) longent la zone d'étude au sud, mais ne la recoupent jamais : elles permettent toutefois d'y accéder.

Dans la zone d'étude, le réseau routier local se concentre dans sa portion sud-ouest. Deux routes locales desservant la partie sud de la zone d'étude sont accessibles à partir de la route 360, soit le rang Saint-Nicolas à l'ouest et le chemin de l'Abitibi-Price à l'est. Le chemin de l'Abitibi-Price est l'accès principal à la Seigneurie de Beaupré. L'accès à la Seigneurie de Beaupré doit toutefois être autorisé par le Séminaire de Québec et les entrées sont munies de guérites. Bien qu'il soit situé à l'extérieur de la zone d'étude, le rang Saint-Antoine permet de rejoindre plusieurs des routes locales répertoriées dans la zone d'étude (rue du Godendart, rue des Érables, rang Saint-Édouard et rang Sainte-Marie).

De nombreux chemins forestiers sont aussi présents dans la zone d'étude sur le territoire de la Seigneurie de Beauré. Ceux-ci se regroupent en quatre classes selon la charte du Séminaire de Québec :

- Chemins de classes 1 et 2 : principaux accès au territoire, ils sont utilisés par l'industrie forestière pour le transport. Ces chemins sont suffisamment larges (environ 8 m de surface de roulement) pour que les camions forestiers se croisent ;
- Chemins de classes 3 et 4 : dessertes de secteurs plus isolés, comme des chalets ou des secteurs de coupe. La qualité varie selon la date de la dernière récolte forestière dans le secteur. Ils ne sont pas suffisamment larges pour que les camions forestiers se croisent (largeur de 4 à 5 m).

Par ailleurs, Boralex prévoit construire un nouveau chemin d'accès à la Seigneurie de Beauré dans le cadre du projet éolien des Neiges - Secteur sud. L'accès se fera depuis la route 138 à Saint-Tite-des-Cap et il reliera un chemin de classe 1 qui se dirige vers l'ouest et longe la rivière Sainte-Anne jusqu'à l'entrée principale du chemin de l'Abitibi-Price.

6.2 Réseau électrique

Trois lignes de transport d'énergie électrique à 315 kV sont répertoriées dans la partie sud de la zone d'étude. Les circuits 3001-3002 et 3003-3004, empruntant la même emprise, relient les postes des Laurentides 1 et 2 (ville de Québec) au poste Bersimis-1 sur la Côte-Nord selon un axe ouest-est. Les circuits 3187-3188 relient le poste de Beauré à l'ouest au poste de Charlevoix à l'est. Outre une section traversant la partie sud-ouest de la zone d'étude, les circuits 3187-3188 empruntent eux aussi la même emprise que les circuits 3001-3002 et 3003-3004. Une autre ligne à 315 kV (circuit 3187-D1) longe la limite est de la zone d'étude. Se connectant au sud à une autre ligne à 315 kV (circuits 3187-3188), cette ligne a été mise en fonction pour le raccordement du poste des parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré au nord-est de la zone d'étude.

6.3 Prises d'eau potable

La zone d'étude comprend six prises d'eau potable, toutes situées sur le territoire de Saint-Ferréol-les-Neiges. Elles se concentrent dans la portion sud-ouest de la zone d'étude, à l'exception d'une prise d'eau potable se trouvant plus au nord, à l'est du rang Saint-Nicolas. Il est à noter que deux prises d'eau distantes de 3 m l'une de l'autre se trouvent à la limite de l'emprise de la ligne à 315 kV (circuit 3187-3188) (identifiées par un seul point sur la carte 1). Les prises d'eau situées de part et d'autre de l'emprise de la ligne bénéficient d'aires de protection bactériologique et virologique (MRC de La Côte-de-Beauré, s. d.). Ces aires de protection sont comprises à l'intérieur de la zone d'étude.

Le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP) prescrit les normes applicables aux prélèvements d'eau, aux installations servant à les effectuer ou à des installations ou activités susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau pouvant être prélevée à proximité (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques [MELCC], 2019). La détermination des aires de protection et des indices de vulnérabilité des prélèvements d'eau est une exigence du RPEP. Les aires de protection désignent des superficies dans lesquelles les activités potentiellement polluantes sont restreintes ou interdites afin de préserver la qualité de l'eau prélevée : différentes méthodes de calcul permettent de les délimiter, telles que définies par le RPEP (MELCC, 2019). D'après les informations fournies par la MRC de La Côte-de-Beauré (s. d. ; MELCC, 2019), les distances établies pour les trois prises d'eau au sud de l'emprise de la ligne électrique, à proximité du rang Saint-Nicolas, sont de 100 m pour l'aire de protection bactériologique et de 200 m pour l'aire de protection virologique, par rapport à 30 m (bactériologique) et à 100 m (virologique) pour les prises situées à la limite de l'emprise.



7 Projets d'aménagement et de développement

Depuis plusieurs années, l'industrie éolienne occupe une place prépondérante dans l'économie de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Les parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré actuellement en exploitation totalisent 364 MW (164 éoliennes), ce qui en fait l'un des plus grands sites éoliens au Québec et au Canada (Pesca Environnement, 2022). Situé au nord-ouest de la zone d'étude, le projet éolien des Neiges - Secteur sud, actuellement à l'étude, a pour objectif l'ajout de 400 MW (57 à 68 éoliennes). La mise en service est prévue d'ici 2026.

Outre le développement du projet éolien des Neiges - Secteur sud, aucun projet d'aménagement ou de développement ne vise directement la zone d'étude. Rappelons que le territoire sur lequel est établie la zone d'étude est somme toute peu urbanisé.

D'autres projets sont toutefois à considérer à proximité de la zone d'étude, notamment le développement du parc du Mont-Sainte-Anne, dont une petite partie borde la limite ouest de la zone d'étude. L'entreprise gestionnaire de la station de ski du Mont-Sainte-Anne, le groupe Resorts of the Canadian Rockies (RCR), comptait sur un partenariat financier avec le gouvernement du Québec pour revitaliser et moderniser ses installations. Or, le gouvernement ne semblait pas ouvert en octobre 2023 à investir dans la station de ski (Radio-Canada, 2023). Considérant l'importance du récréotourisme et de la villégiature, le développement de la région se trouve partiellement bloqué par cette situation. Néanmoins, la construction domiciliaire et l'augmentation de la population sont en hausse près de la montagne.

Bien que le nombre de visiteurs lié à l'industrie touristique sur le territoire soit élevé, la MRC de La Côte-de-Beaupré affirme que ce secteur plafonne et qu'un renouvellement du produit s'impose (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2013). La MRC de La Côte-de-Beaupré affiche un dynamisme certain pour le développement et la mise en valeur de son offre touristique. Récemment, elle s'est, entre autres, associée à trois MRC de la région (MRC de Charlevoix, de Portneuf et de La Jacques-Cartier) afin de consolider le positionnement de la grande région de Québec comme destination incontournable pour le vélo de montagne (Cabinet du ministre responsable des Infrastructures et ministre responsable de

la région de la Capitale-Nationale, 2023). Les quatre MRC ont mis sur pied l'association Québec vélo de montagne, en collaboration avec certains centres de pratique du sport, dont la station de ski du Mont-Sainte-Anne. La qualité des paysages et des reliefs dans la région représente une condition idéale à la pratique de ce sport (Cabinet du ministre responsable des Infrastructures et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, 2023).

Le fleuve Saint-Laurent, qui ne fait pas vraiment partie de l'offre touristique sur le territoire à l'heure actuelle, présente aussi un potentiel de développement selon la MRC et pourrait aussi être mis en valeur comme attrait majeur de la région (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2013). Les préfets de la MRC de La Côte-de-Beaupré et de la MRC de Bellechasse (rive sud du fleuve Saint-Laurent) se sont d'ailleurs récemment rencontrés concernant la nécessité d'avoir un nouveau lien autoroutier rive nord/rive sud à l'est de Québec (La Voix du Sud, 2023). Des démarches à ce sujet sont actuellement menées par des acteurs provenant des deux MRC.



8 Conclusion

Ce rapport a été produit afin de documenter les composantes du milieu humain liées à la population et au territoire dans le cadre du projet de raccordement à 315 kV du parc éolien des Neiges - Secteur sud (400 MW). Il présente une description des composantes suivantes : cadre administratif et tenure des terres, profil sociodémographique et état de santé général de la population locale, planification et aménagement du territoire, utilisation du sol, infrastructure et services ainsi que projets d'aménagement et de développement. La description des composantes s'est appuyée sur une revue de la documentation et des données disponibles. Les faits saillants sont présentés ci-après.

La zone d'étude se situe entièrement sur le territoire de la MRC de La-Côte-de-Beaupré, principalement sur le TNO Lac-Jacques-Cartier (53,0 %), mais elle recoupe également les municipalités de Saint-Tite-des-Caps (15,5 %) et de Saint-Ferréol-les-Neiges (31,5 %) au sud. Elle comprend en grande partie des terres privées appartenant au Séminaire de Québec (68 %). La population est inégalement répartie dans la zone d'étude : elle est concentrée principalement dans la portion sud. En 2021, le TNO Lac-Jacques-Cartier ne comptait aucun habitant, ce qui signifie qu'une partie considérable de la zone d'étude n'est pas habitée de façon permanente. Cependant, une augmentation significative de la population est prévue d'ici 2041 à Saint-Ferréol-les-Neiges (23 %). Cette croissance projetée peut être attribuée à l'attrait de la montagne pour les jeunes familles et à la proximité de la ville de Québec, facilitant l'accès à l'emploi.

Le territoire de la zone d'étude est généralement peu urbanisé, caractérisé par des affectations forestières dans sa partie nord et récréoforestière et agricole dans sa partie sud. Une partie de la zone d'étude (12 %) se trouve en territoire agricole protégé par la CPTAQ en vertu de la LPTAA : ces lots se concentrent dans la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges au sud de la zone d'étude. La forêt privée représente près de 46 % de la superficie de la zone d'étude, une bonne proportion (23 %) correspond aux terres du Séminaire, où l'exploitation forestière est l'une des principales activités pratiquées. Pendant les périodes d'activité intensive, jusqu'à 300 personnes y travaillent (coupe et sylviculture).

Sur le territoire de la Seigneurie de Beauré, un réseau de chemins forestiers traverse la zone d'étude, offrant notamment un accès à des chalets pour les membres, situés à proximité des plans et des cours d'eau. De nombreux chalets et autres accessoires de villégiature ou de chasse sont répartis sur les terres du Séminaire. Les terres du Séminaire sont utilisées par 201 clubs de chasse et de pêche, dont 17 sont situés, en totalité ou en partie, dans la zone d'étude. La chasse à l'orignal et la pêche, en particulier à l'omble de fontaine, sont les activités les plus populaires des membres, bien que d'autres activités, comme le piégeage, la randonnée pédestre et la cueillette de petits fruits, soient également pratiquées. L'accès à ces terres est limité aux usagers autorisés, ce qui signifie qu'une partie considérable de la zone d'étude n'est pas accessible au public.

Des sentiers de motoneige et de motoquad sont aussi présents dans la zone d'étude. La rivière Sainte-Anne, sillonnant le sud-est de la zone d'étude, est reconnue comme parcours canotable par Canot Kayak Québec. Dans la partie sud de la zone d'étude, le cadre bâti est façonné par la présence de chalets, de résidences rurales et de quelques bâtiments agricoles dispersés le long des rangs et de rues secondaires ou à l'intérieur d'îlots déstructurés.

Enfin, l'industrie touristique joue un rôle majeur dans l'économie de la MRC de La Côte-de-Beauré : elle y génère de nombreux emplois. Le parc du Mont-Sainte-Anne, situé à la limite ouest de la zone d'étude, est particulièrement valorisé par le milieu et de nombreuses entreprises de la région en dépendent. Il constitue un pôle touristique d'intérêt régional offrant des activités telles que le ski alpin, le camping, le ski de fond, le vélo de montagne et la randonnée pédestre, attirant près de 850 000 usagers chaque année. Le parc du Mont-Sainte-Anne est également l'objet de nombreux projets de développement.



9 Références

- CABINET DU MINISTRE RESPONSABLE DES INFRASTRUCTURES ET MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE. 2023. *Une aide financière de 300 000 \$ afin de consolider le positionnement de la grande région de Québec comme destination incontournable pour les amateurs de vélo de montagne*. Communiqué de presse. [En ligne] [<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/une-aide-financiere-de-300-000-afin-de-consolider-le-positionnement-de-la-grande-region-de-quebec-comme-destination-incontournable-pour-les-amateurs-de-velo-de-montagne-848071722.html>] (consulté le 24 mars 2024).
- CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE-NATIONALE (CIUSSSCN). 2019. *Portrait de santé 2019 de la population de la Capitale-Nationale*. Santé globale. Québec, Direction de santé publique, 2019, 22 p. [En ligne] [https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/d8/files/docs/SantePublique/apropos/DSPUBL_portrait_sante_2019-sante-globale.pdf] (consulté le 25 mars 2024).
- CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE-NATIONALE (CIUSSSCN). 2022. *Projet de desserte en transport collectif de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Évaluation d'impact sur la santé*. [En ligne] [<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/eis/EIS-Cote-de-Beaupre.pdf>] (consulté le 25 mars 2024).
- COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC (CMQ). 2012. *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD). Accueil. Aménagement du territoire. PMAD. [En ligne] [<https://cmquebec.qc.ca/amenagement-territoire/pmad/>] (consulté le 9 novembre 2023).
- CONSULTANTS FORESTIERS DGR. 2014. *Plan général d'aménagement forestier de la Seigneurie de Beaupré (2015-2025)*. Rapport présenté au Séminaire de Québec. 23 p. [En ligne] [<https://www.seigneuriedebeaupre.ca/documents/contenu/pgaf-seigneurie-de-beaupre-decembre-2014-rapport.pdf>] (consulté le 24 mars 2024).
- ENGLOBE. 2024. *Raccordement à 315 kV du parc éolien des Neiges - Secteur sud. Végétation, milieux humides et hydriques*. Rapport sectoriel. 448 p.

- FÉDÉRATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DE QUÉBEC (FCMQ). 2023. *Carte interactive des sentiers*. [En ligne] [<https://fcmq.fcmqapi.ca/carte-motoneige/index.html#map>] (consulté le 26 novembre 2023).
- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE CANOT-KAYAK (FQCK). s. d. *Sainte-Anne-du-Nord. Cartes interactives et relevés de rivières*. [En ligne] [https://canot-kayak.qc.ca/cartes-et-relevés/?details_parcour=119] (consulté le 26 novembre 2023).
- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS QUADS (FQCQ). 2023. *Carte interactive*. [En ligne] [<https://www.fqcq.qc.ca/carte-interactive/>] (consulté le 26 novembre 2023).
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2023. *Périodes de chasses*. [En ligne] [<https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/chasse-sportive/periodes-limites?type=116&exclurePid=&exclureAnnexesPid=>] (consulté le 26 novembre 2023).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2016. *Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP) 2014-2015*. [En ligne] [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-sur-la-sante-de-la-population-2014-2015-pour-en-savoir-plus-sur-la-sante-des-quebecois-resultats-de-la-deuxieme-edition.pdf>] (consulté le 25 mars 2024).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2022a. *Projection démographique, scénario Référence A2022, MRC du Québec, 2021-2041*. [En ligne] [https://statistique.quebec.ca/cartovista/demographie_prj_pop/index.html] (consulté le 20 novembre 2023).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2022b. *Projections de population municipalités (500 habitats et plus)*. [En ligne] [<https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-municipalites-500-habitants-et-plus>] (consulté le 20 novembre 2023).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2022c. *Population selon le groupe d'âge et le sexe, scénario Référence A2022, MRC du Québec, 2021-2041*. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/population-selon-le-groupe-dage-et-le-sexe-scenario-reference-a2022-mrc-du-quebec-2021-2041.xlsx>] (consulté le 22 mars 2024).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2023. *Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSPN) 2020-2021*. [En ligne] [<https://statistique.quebec.ca/fr/document/enquete-quebecoise-sur-la-sante-de-la-population-2020-2021>] (consulté le 11 avril 2024).
- INVENTAIRE DES TERRES DU CANADA (ITC). 2013. *Vue d'ensemble de la méthode de classification pour déterminer le potentiel agricole des terres*. [En ligne] [<https://sis.agr.gc.ca/siscan/nsdb/cli/classdesc.html>] (consulté le 25 mars 2024).
- JOURNAL DE QUÉBEC (LE). 2023a. *Un boom immobilier majeur près du Mont-Sainte-Anne*. [En ligne] [<https://www.journaldequebec.com/2023/10/27/un-boom-immobilier-majeur-pres-du-mont-sainte-anne>] (consulté le 22 mars 2024).
- JOURNAL DE QUÉBEC (LE). 2023b. *Coupe du monde de vélo de montagne du Mont-Sainte-Anne: les nouveaux organisateurs tracent un bilan positif*. [En ligne] [<https://www.journaldequebec.com/2023/10/11/coupe-du-monde-de-velo-de-montagne-du-mont-sainte-anne-les-nouveaux-organismes-tracent-un-bilan-positif-pour-cette-edition-de-transition>] (consulté le 25 novembre 2023).
- LA VOIX DU SUD. 2023. *Nouveau lien autoroutier inter-rives : Bellechasse et Côte-de-Beaupré en accord*. [En ligne] [<https://www.lavoixdusud.com/actualites/nouveau-lieu-autoroutier-inter-rives-bellechasse-et-cote-de-beaupre-en-accord/>] (consulté le 26 novembre 2023).
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ). 2019. MRC de la Côte-de-Beaupré. [En ligne] [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/capitale-nationale/FI_statistiques_MRC_Cote_Beaupre_MAPAQ.pdf] (consulté le 24 mars 2024).

- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2019. *Détermination des aires de protection des prélèvements d'eau souterraine et des indices de vulnérabilité DRASTIC - Guide technique, 2019*. [En ligne] [<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/souterraines/drastic/guide.pdf>] (consulté le 12 décembre 2023).
- MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES. 2015. *Plan d'urbanisme. Règlement numéro 15-672*. [En ligne] [<https://cdn.gestionweblex.ca/files/iRjvJjyKJ2>] (consulté le 17 novembre 2023)
- MUNICIPALITÉ DE SAINTE-TITE-DES-CAPS. 2017. *Règlement sur le plan d'urbanisme*. Numéro 495-2017. [En ligne] [<https://sainttitedescaps.com/wp-content/uploads/2022/05/Plan-durbanisme-1.pdf>] (consulté le 17 novembre 2023).
- MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ. 2013. *Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD)*. [En ligne] [https://mrccotedebeaupre.qc.ca/wp-content/uploads/2021/10/Schemafinaladopte_06-11-2013.pdf] (consulté le 9 novembre 2023).
- MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ. 2014. *Plan de développement de la zone agricole de la Côte-de-Beaupré. Portrait du territoire et diagnostic*. [En ligne] [https://mrccotedebeaupre.qc.ca/wp-content/uploads/2021/08/PDZAPartiel_002.pdf] (consulté le 24 novembre 2023).
- MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ. 2022. *Règlement ayant pour effet de modifier le règlement #27 intitulé « Schéma d'aménagement de la MRC de la Côte-de-Beaupré » et ses amendements dans le but d'identifier les territoires incompatibles à l'activité minière*. [En ligne] [<https://mrccotedebeaupre.qc.ca/wp-content/uploads/2022/03/R184.9-Ayant-pour-effet-de-modifier-le-reglement-27-TIAM.pdf>] (consulté le 24 novembre 2023).
- MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ. 2024. *Appui de tous les maires de la MRC à un projet éolien respectueux de l'environnement et de la communauté*. Communiqué. [En ligne] [https://mrccotedebeaupre.qc.ca/wp-content/uploads/2024/02/2024_02_08-Projet-eolien-Des-Neiges-Secteur-Sud_VF2.pdf] (consulté le 24 mars 2024).
- MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ. s. d. *Prises d'eau potable. Cartes thématiques*. [En ligne] [<https://mrccb.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=ac021cc317c14d5eb305fefe6915ab37>] (consulté le 23 novembre 2023).
- PARCS ÉOLIENS DE LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ. 2020. *Parcs en exploitation*. [En ligne] [<https://www.parcseoliensseigneuriedebeaupre.com/parcs-en-exploitation>] (consulté le 24 mars 2024).
- PESCA ENVIRONNEMENT. 2022. *Projet éolien Des Neiges Secteur sud. Étude d'impact sur l'environnement - Volume 1 - Rapport principal*. Réalisé par Pesca Environnement pour le compte de Boralex. Dossier 3211-12-242. 268 p.
- PORTAIL BIO QUÉBEC. 2024. *Entreprises ayant des produits certifiés*. Capitale-Nationale. [En ligne] [<https://www.portailbioquebec.info/tableau-regional-entreprises-avec-produits-certifies?choix=03>] (consulté le 25 mars 2024).
- RADIO-CANADA. 2023. *Pas d'aide du gouvernement pour le Mont-Sainte-Anne : des élus de Beaupré déçus*. [En ligne] [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2019266/msa-gouvernement-elus-deception-plan-rcr>] (consulté le 23 novembre 2023).
- SÉMINAIRE DE QUÉBEC. 2011. *Aménagement forestier*. [En ligne] [<https://www.seigneuriedebeaupre.ca/amenagement-forestier.aspx>] (consulté le 24 novembre 2023).
- SÉMINAIRE DE QUÉBEC. 2011-2021. *Clubs de chasse et pêche*. [En ligne] [<https://www.seigneuriedebeaupre.ca/clubs-de-chasse-et-peche.aspx>] (consulté le 25 novembre 2023).
- STATISTIQUE CANADA. 2021. *Profil du recensement. Recensement de la population de 2021*. [En ligne] [<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>] (consulté le 20 novembre 2023).

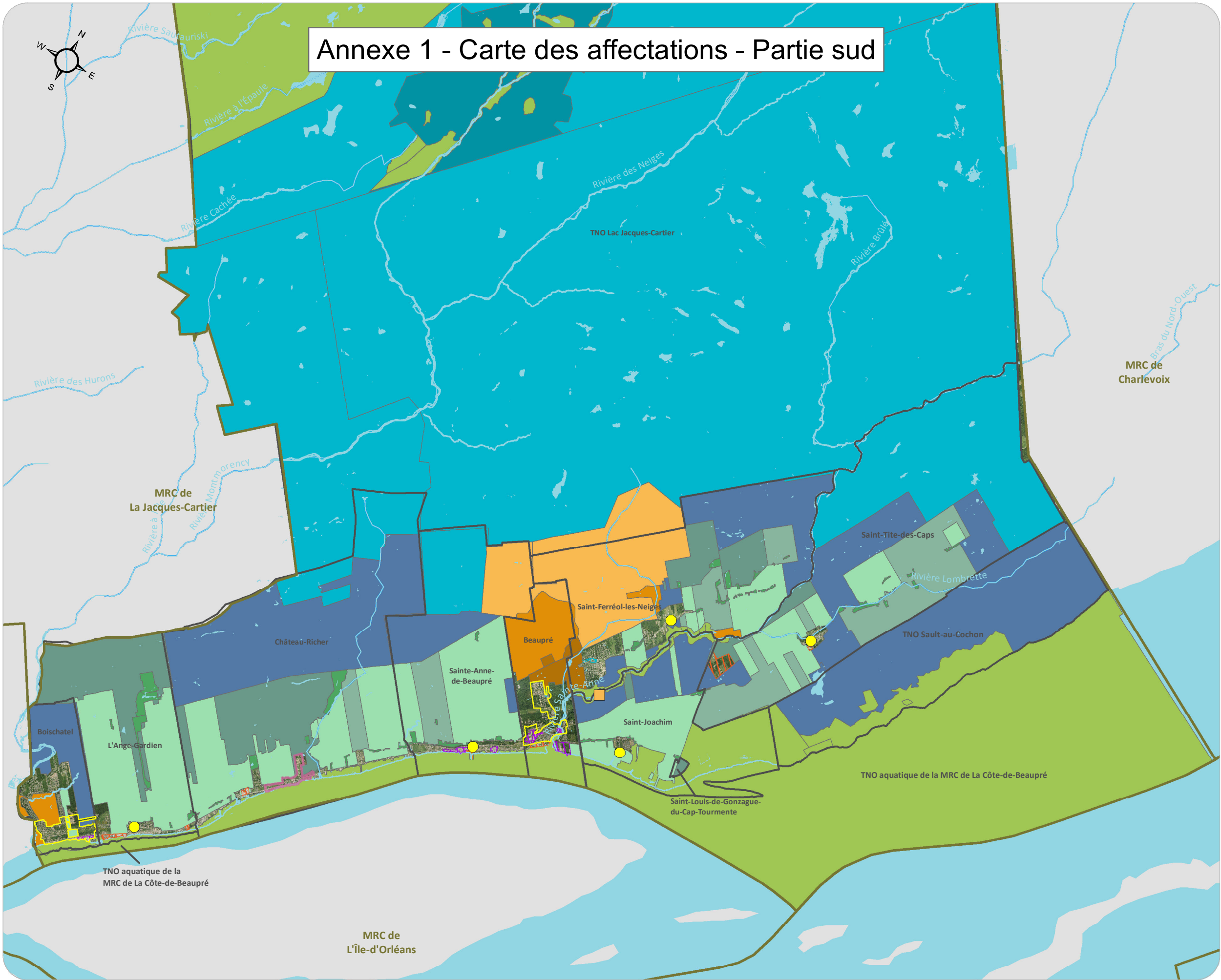
Annexe A

Répertoire cartographique



eNGLOBE

Annexe 1 - Carte des affectations - Partie sud



ANNEXE 1 Carte A - Partie sud Schéma d'aménagement et de développement durable Grandes affectations du territoire

- Grandes affectations**
- Périmètre d'urbanisation métropolitain
 - Réserve d'urbanisation métropolitaine
 - Périmètre d'urbanisation régional
 - Secteur prioritaire d'urbanisation
 - Réserve d'urbanisation régionale
 - Coeur de village
 - Axe structurant
 - Pôle régional
 - Noyau périurbain régional
 - Agricole dynamique
 - Agricole viable
 - Agroforestier
 - Secteur déstructuré
 - Conservation
 - Forestière
 - Forêt et récréation
 - Forêt recherche et enseignement
 - Récréation extensive
 - Récréation intensive 1
 - Récréation intensive 2
 - Récréation extensive
 - Lieu d'emploi - Site A
 - Lieu d'emploi - Site B
 - Lieu d'emploi - Site C
- Réseau routier**
- Autoroute
 - Nationale, régionale et collectrice
- Limites administratives**
- Municipalités de la Côte-de-Beaupré
 - Territoire contigu à la MRC



Sources:
BDTQ, MRNF, 1: 20 000
Réseau routier, Adresses Québec, MAMROT
Municipalités et affectations, MRC de la Côte-de-Beaupré
Date de réalisation: 22 janvier 2021



**Schéma d'aménagement
et de développement durable**
Grandes affectations du territoire

- Grandes affectations**
- Réserve d'urbanisation métropolitaine
 - Réserve d'urbanisation régionale
 - Secteur prioritaire d'urbanisation
 - Réserve d'urbanisation régionale
 - Cœur de village
 - Axe structurant
 - Pôle régional
 - Noyau périurbain régional
 - Agricole dynamique
 - Agricole viable
 - Agroforestier
 - Secteur déstructuré
 - Conservation
 - Forêt
 - Forêt et récréation
 - Forêt recherche et enseignement
 - Récréation extensive
 - Récréation intensive 1
 - Récréation intensive 2
 - Récréation extensive
 - Lieu d'emploi - Site A
 - Lieu d'emploi - Site B
 - Lieu d'emploi - Site C
- Réseau routier**
- Autoroute
 - Nationale, régionale et collective
- Limites administratives**
- Municipalités de la Côte-de-Beaupré
 - Territoire contigu à la MRC



Sources:
RTQ, MRN, 1:20 000
Région: Institut Adrien Dubuc, MAMROT
Municipalités et affectations, MRC de la Côte-de-Beaupré
Date de révision: 30 septembre 2013





englobecorp.com